

COMMUNE D’ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni le 28 avril 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d’Oraison.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Suffrages exprimés :

Date de la convocation : 07/04/2026

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :

M. Olivier Laurent, pouvoir à Mme Isabel Gamba

M. Nicolas Alsters, pouvoir à Mme Laurence Leplatre

M. Jean-Michel Violo, pouvoir à M. Jean-Michel Angelvin

Mme Nathalie Carnoli, absente

Secrétaire de Séance : Mme Michèle Saez

OBJET : DESIGNATIONS DIVERSES

N° 43/2026

Vu l’article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles D 411-10 et R 421-16 du Code de l’éducation ;

Vu l’article L 315-10 du Code de l’action sociale et des familles ;

Vu l’article L 163-5 du Code des communes

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres pour siéger au sein d’organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PROCEDE** à l’élection à la majorité absolue des représentants du conseil municipal au sein des organismes suivants :

- **Conseils d’écoles**

2 élus y siègent : M. le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Mme Emilie Négro est candidate
M. Jean-Michel Violo est candidat.

Mme Emilie Négro obtient 21 voix
M. Jean-Michel Violo obtient 3 voix
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

Mme Emilie Négro est élue.

- **Conseil d'administration du collège**

1 représentant de la commune siège de l'établissement y siège. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Mme Emilie Negro est candidate en tant que titulaire et Mme Isabelle Lecuyer en tant que suppléante.
M. Jean-Michel Violo est candidat en tant que titulaire.

Mmes Emilie Négro et Isabelle Lecuyer obtiennent 21 voix
M. Jean-Michel Violo obtient 3 voix
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

Mme Emilie Négro titulaire et Mme Isabelle Lecuyer suppléante sont élues.

- **Conseil d'administration de l'établissement médico-social les Tilleuls**

3 représentants de la collectivité de rattachement dont la maire y siègent. Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Mmes Michèle Saez et Carole Bouclier sont candidates en tant que titulaires
Mme Elodie Berron et M. Bruno Chesnel sont candidats en tant que suppléants.
M. Jean-Michel Angelvin et Mme Corinne Cloet sont candidats en tant que titulaires.

Mmes Michèle Saez, Carole Bouclier, Elodie Berron et M. Bruno Chesnel obtiennent 21 voix.
M. Jean-Michel Angelvin et Mme Corinne Cloet obtiennent 3 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

Mmes Michèle Saez, Carole Bouclier en tant que titulaires et **Mme Elodie Berron et M. Bruno Chesnel** en tant que suppléants sont élus.

- **Syndicat d'énergie 04 (SDE 04)**

4 représentants titulaires et 3 représentants suppléants doivent être désignés.

MM. Thierry Sedneff, Frédéric Amaral, Sauveur Pennica et Jean-Michel Angelvin sont candidats en tant que titulaires.
MM. Vincent Allevard, Laurent Verpoort et Mme Corinne Cloet sont candidats en tant que suppléants.

MM. Thierry Sedneff, Frédéric Amaral, Sauveur Pennica, Jean-Michel Angelvin, Vincent Allevard, Laurent Verpoort et Mme Corinne Cloet obtiennent 24 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

MM. Thierry Sedneff, Frédéric Amaral, Sauveur Pennica, Jean-Michel Angelvin, titulaires et **MM. Vincent Allevard, Laurent Verpoort et Mme Corinne Cloet** suppléants sont élus.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)**

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être désignés.

M. Vincent Allevard est candidat en tant que titulaire et M. Thibaut Gaillard en tant que suppléant.
M. Jean-Michel Angelvin est candidat en tant que titulaire.

M. Vincent Allevard et M. Thibault Gaillard obtiennent 21 voix.
M. Jean-Michel Angelvin obtient 3 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

M. Vincent Allevard, titulaire et **M. Thibault Gaillard**, suppléant sont élus.

- **Syndicat mixte Asse Bléone (SMAB)**

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être désignés.

M. Sébastien Canetto est candidat en tant que titulaire et M. Benoit Gauvan en tant que suppléant.
M. Jean-Michel Angelvin est candidat en tant que titulaire.

MM. Sébastien Canetto et Benoit Gauvan obtiennent 21 voix.
M. Jean-Michel Angelvin obtient 3 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

MM. **Sébastien Canetto**, titulaire et **Benoit Gauvan**, suppléant sont élus.

- **ASA du canal d'Oraison et des Pourcelles**

1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant doivent être désignés

M. Guy Demandolx est candidat en tant que titulaire et M. Benoit Gauvan en tant que suppléant.
Mme Corinne Cloet est candidate en tant que titulaire et M. Jean-Michel Angelvin en tant que suppléant.

MM. Guy Demandolx et Benoit Gauvan obtiennent 21 voix.
Mme Corinne Cloet et M. Jean-Michel Angelvin obtiennent 3 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

MM. **Guy Demandolx**, titulaire et **Benoit Gauvan**, suppléant sont élus.

- **Fourrière de Vallongues**

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants doivent être désignés.

MM. Roberto Figaroli et Laurent Verpoort sont candidats en tant que titulaires
Mmes Carole Bouclier et Corinne Cloet sont candidates en tant que suppléantes.

MM. Roberto Figaroli et Laurent Verpoort, Mmes Carole Bouclier et Corinne Cloet obtiennent 24 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

MM. **Roberto Figaroli** et **Laurent Verpoort**, titulaires Mmes **Carole Bouclier** et **Corinne Cloet**,
suppléantes sont élus.

- **Comité national d'Action sociale (CNAS)**

1 délégué doit être désigné.

Mme Catherine Boléa est candidate
M. Jean-Michel Angelvin est candidat.

Mme Catherine Boléa obtient 21 voix.
M. Jean-Michel Angelvin 3 voix.
4 abstentions (I. Gamba – L. Leplatre – O. Laurent – N. Alsters)

Mme **Catherine Boléa** est élue.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,



Michèle Saez

Le Maire,



Benoit GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	29/04/2026
---	------------

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.